

LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage : 20 500 demandeurs d'emploi de moins en octobre](#)
- [François Hollande : "L'inversion de la courbe du chômage est amorcée"](#)
- [Chômage : la presse passe au crible la réalité de l'inversion de la courbe](#)
- [Vers une refonte des indemnités chômage des salariés précaires \(CDD, intérim, intermittents du spectacle\)](#)
- [Travail le dimanche : ce que préconise le rapport Bailly](#)
- [Le palmarès des 50 entreprises françaises à la plus forte croissance](#)
- [Le plan du gouvernement face aux dérives du statut de "travailleur détaché"...](#)
- [Retraites des fonctionnaires : un gouffre pour l'État](#)
- [Le Sénat rejette à nouveau le budget de la Sécu](#)
- [Garde d'enfants : les aides aux ménages aisés dans le viseur](#)
- [Assurances : vers une hausse des tarifs auto et habitation](#)
- [La consommation des ménages recule légèrement en octobre](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Quatorze propositions pour réformer la protection sociale](#)
- [Impôts : les demandes d'étalement de paiement explosent](#)
- [Fiscalité : pourquoi la France résiste au prélèvement à la source](#)
- [Fisc : 8 500 demandes de régularisation en trois mois](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Burger King va ouvrir 400 restaurants en France](#)
- [Air France : accord majoritaire pour le plan de départ volontaire](#)
- [Les librairies Chapitre vont déposer le bilan](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Essonne : La justice suspend le plan social de Conforama](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Jean-Louis Borloo : "Notre fiscalité est opaque, injuste, instable"](#)
- [Injustice fiscale : pour Mélenchon, la France est « en 1788 »](#)
- [Hortefeux : "Une bonne réforme fiscale..."](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Chômage : 20 500 demandeurs d'emploi de moins en octobre

Selon les chiffres du ministère du Travail, le chômage a reculé en octobre, 20 500 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégorie A), soit - 0,6 %. C'est le premier mois de baisse depuis 2011. Fin octobre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 3 275 200 en France métropolitaine. **M. Sapin**, ministre du Travail : « *L'inversion de la courbe du chômage est entamée, [...] mais la bataille est devant nous, nous devons confirmer, amplifier, inscrire dans la durée* ». Le nombre des inscrits de moins de 25 ans en catégorie A a baissé de 2,3 %. **M. Sapin** : « *L'inversion de la courbe du chômage des jeunes, amorcée il y a six mois, est déjà effective et s'inscrit dans la durée. [...] Il faut continuer à se battre pour faire baisser le nombre des chômeurs de toutes les catégories, celui des jeunes, évidemment, c'était le cœur de notre politique, mais aussi celui des plus âgés, et de ce point de vue là, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir* ». Le chômage des plus de 50 ans est toujours en augmentation, ainsi que celui des inscrits qui pointent depuis plus d'un an. On notera que les radiations administratives ont augmenté (+ 25,8 % par rapport à septembre, + 34,5 % sur un an) ce qui, d'après M. Sapin, n'est pas un « *phénomène particulier* ». Si l'on inclut les inscrits à Pôle Emploi exerçant une activité réduite (catégories B et C), « *la tendance reste toutefois fortement négative en octobre, avec 39 600 inscrits supplémentaires (4,88 millions au total)* ». **M. Sapin** : « *Cette augmentation des catégories B et C [incluant une activité réduite, NDLR] traduit le retour vers l'emploi, qui, dans un premier temps ne se fait pas forcément vers des emplois durables ou à plein temps* ». Enfin, si l'on inclut les territoires d'outre-mer, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi est de 5,52 millions.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20131128.OBS7509/chomage-20-500-demandeurs-d-emplois-de-moins-en-octobre.html>

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/les-demandeurs-d-emploi-en-octobre,17234.html>

- Le communiqué de presse de la Dares (2 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Communique-de-presse-JUN812.pdf>

- Les chiffres de la Dares (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-JUN812.pdf>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 28/11/2013, <http://travail-emploi.gouv.fr>)

● François Hollande : "L'inversion de la courbe du chômage est amorcée"

Le 27 novembre 2013, le président de la république, **M. Hollande**, s'est félicité des chiffres du chômage : « *L'inversion de la courbe du chômage est désormais amorcée. Avec la diminution en octobre de 20 500 du nombre des chômeurs, un premier résultat est acquis. Il est conforme à l'engagement que j'avais pris pour la fin de cette année. [...] Le chômage des jeunes recule pour le 6e mois consécutif. [Je] n'oublie pas que plus de 3 270 000 personnes restent inscrites à Pôle Emploi [et que] tout doit donc être fait pour soutenir la croissance économique, notamment l'investissement des entreprises* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/hollande-l-inversion-de-la-courbe-du-chomage-est-amorcee-28-11-2013-1762974_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20131129](http://www.lepoint.fr/economie/hollande-l-inversion-de-la-courbe-du-chomage-est-amorcee-28-11-2013-1762974_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20131129)

(Source : www.lepoint.fr du 28/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Chômage : la presse passe au crible la réalité de l'inversion de la courbe

Un tour d'horizon de la presse sur les chiffres du chômage. **Les Echos** remarquent que « *la hausse du chômage est enrayerée* », tout en dénombrant « *les points noirs* » : les chômeurs de longue durée (+ de 2 millions), les « *seniors sacrifiés* » (+ de 1 million d'inscrits), et le faible nombre d'offres d'emploi. Le quotidien cite aussi **Jean-Christophe Caffet**, de **Natixis**, qui, « *incrédule* », table sur une inversion durable de la courbe « *plutôt à la fin de l'année prochaine* », quand la France atteindra un taux de croissance de 1 % en rythme annuel. Enfin, le journal estime que « *la croissance trop faible ne permet pas "d'absorber la hausse de la population active et de la productivité"* ». **Le Parisien** exprime une vision optimiste, en titrant : « *Enfin une baisse du chômage* ». Pour le journal, si « *le pari est réussi* » dans deux mois, « *ce sera grâce au traitement social du chômage [et] à la multiplication des contrats* ».

aidés, autant de chômeurs qui sortent un peu artificiellement des statistiques ». Pour **Libération**, « François Hollande fait trembler le chômage ». Et si le quotidien remarque que l'inversion de la courbe, « c'est fait », c'est pour ajouter cependant : « Enfin partiellement ». Car la baisse ne concerne que « les chômeurs sans activité de catégorie A ». **Libération** : « [C'est] l'arbre qui cache la forêt des chômeurs. [...] En revanche, si on prend en compte les catégories B et C (qui ont un emploi partiel ou temporaire), le chômage est toujours à la hausse, avec 39 600 nouveaux demandeurs d'emploi. [...] Autrement dit, une partie des chômeurs "à plein temps" serait passée à temps partiel ». Pour le quotidien, cela peut être lu « soit comme un indice de reprise de l'activité - les entreprises commençant prudemment à recruter pour le court terme - soit comme un indice de précarisation ». **Le Figaro** évoque deux perspectives, concernant les chiffres du chômage. D'abord, « l'auto-couac » de M. Hollande à Aubervilliers, le 28 novembre - « L'art de gâcher une bonne nouvelle », note le journal. Ensuite en commentant les chiffres eux-mêmes. **Paul-Henri du Limbert** : « Ces chiffres sont évidemment trompeurs. Au cœur d'un automne meurtrier marqué par une croissance atone, une kyrielle de fermetures d'usines et de plans sociaux, le gouvernement réussit l'exploit de faire reculer le chômage. Comme disent les prestidigitateurs, il y a un nécessairement un truc, [les] emplois aidés [qui] sont par leur nature même source de nouveaux déficits ». Enfin, **Philippe Marcacci**, dans **l'Est Républicain**, explique : « En poker, cela s'appelle faire tapis. Face à une impopularité record, François Hollande sait qu'il joue désormais le peu de crédibilité qui lui reste sur le seul engagement vraiment ferme pris depuis son arrivée à l'Elysée : inverser la courbe du chômage. Aussi risqué que courageux. Car cela revient à rêver de reprendre la main avec une paire de huit ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/chomage-la-presse-passe-au-crible-la-realite-de-l-inversion-de-la-courbe_418257.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 02/12/2013)

● **Vers une refonte des indemnités chômage des salariés précaires (CDD, intérim, intermittents du spectacle)**

- **Présentation de la Cour des comptes** : « La Cour des comptes rend public, mardi 26 novembre 2013, un référé de son Premier président sur le régime d'indemnisation du chômage à l'issue des emplois précaires. Complétant ses travaux antérieurs sur le régime général de l'assurance chômage et les règles d'indemnisation spécifiques des intermittents du spectacle, la Cour a procédé à une analyse comparative de l'indemnisation à l'issue des différentes catégories d'emplois précaires : contrats courts à durée déterminée (CDD), intérimaires et intermittents du spectacle. [...] A l'issue de son contrôle, la Cour relève plusieurs points :

- a) l'indemnisation à l'issue des emplois précaires constitue une composante importante de l'équilibre financier du régime d'assurance chômage ;
- b) les conditions d'indemnisation des intérimaires sont plus favorables que celles des salariés précaires relevant du régime général de l'assurance chômage (CDD), mais moins avantageuses que celles des intermittents du spectacle ;
- c) le maintien de certaines règles distinctes pour les intérimaires n'apparaît ni justifié ni équitable au regard de celles applicables aux CDD, et un rapprochement des règles d'indemnisation est souhaitable ;
- d) si des règles spécifiques au secteur du spectacle se justifient, la question qui se pose est celle de la solidarité interprofessionnelle ».

[Retour au sommaire](#)

- **Concernant les intermittents du spectacle**, la Cour souligne plusieurs point : « Les intermittents quittent pour la plupart leur travail "quelques jours après avoir effectué le nombre de jours nécessaire pour être titulaires de droits et qu'ils retrouvent souvent une activité au moment où ils ont épuisé leurs droits" ». Pour lutter contre cette tendance, elle propose d'augmenter les cotisations des employeurs et de les rendre variables « en fonction du nombre d'heures d'intermittence » utilisées. Elle préconise également de distinguer artistes et techniciens. Ces derniers, estiment la Cour, sont les « principaux bénéficiaires de ce régime », tout en étant souvent en situation moins précaire que les artistes. Ils pourraient

donc se voir attribuer des règles plus proches de celles des intérimaires. Les négociations au sujet des intermittents du spectacle doivent débuter en janvier 2013 avec les partenaires sociaux.

[http://www.challenges.fr/economie/20131127.CHA7528/vers-une-remise-a-plat-des-indemnite-chomage-des-precaires.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131127](http://www.challenges.fr/economie/20131127.CHA7528/vers-une-remise-a-plat-des-indemnite-chomage-des-precaires.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131127)

- **Le rapport de la Cour des comptes :**

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-regime-d-indemnisation-du-chomage-a-l-issue-des-emplois-precaires>

- **Le régime d'indemnisation du chômage à l'issue des emplois précaires (8 pages) :**

<http://www.ccomptes.fr/index.php/Publications/Publications/Le-regime-d-indemnisation-du-chomage-a-l-issue-des-emplois-precaires>

- **Marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques (170 pages) :**

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Marche-du-travail-face-a-un-chomage-eleve-mieux-cibler-les-politiques>

- **Le régime des intermittents du spectacle : la persistance d'une dérive massive (24 pages) :**

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-regime-d-indemnisation-du-chomage-a-l-issue-des-emplois-precaires>

(Sources : www.challenges.fr du 27/11/2013, www.ccomptes.fr)

● **Travail le dimanche : ce que préconise le rapport Bailly**

Le 02 décembre 2013, **Jean-Paul Bailly** a remis au gouvernement son rapport sur le travail le dimanche. Il y rappelle « *la spécificité* » du dimanche, tout en proposant un certain nombre d'aménagements à la loi actuelle :

01)- Une loi pour une remise à plat des zones d'ouverture. Par exemple, aujourd'hui, les salariés travaillant dans les zones touristiques « *n'ont pas les mêmes droits que ceux qui travaillent dans des Périmètres d'usage de consommation exceptionnelle (PUCE)* » - loi Maillé de 2009.

02)- Des compensations pour les salariés. **M. Bailly :** « *Tout salarié travaillant dans un commerce ouvert structurellement le dimanche en dehors des commerces alimentaires devra bénéficier d'un régime social de compensation* ». Là encore, il existe des distorsions importantes entre les zones touristiques et les PUCE. Le rapport entend « *harmoniser les conditions sociales* ».

03)- Une augmentation du nombre de dimanches d'ouverture des commerces, en passant de 5 à 12 jours par an. Au niveau municipal, le nombre de dérogations pouvant être accordé par le maire passerait de 5 à 7 ; au niveau des commerces, ils auraient la possibilité de « *déroger cinq fois par an à la règle du repos dominical, sous réserve d'une obligation de déclaration préalable auprès du maire* ».

04)- Une solution transitoire pour le bricolage. M. Bailly est contre de nouvelles dérogations permanentes pour des secteurs comme le bricolage. **M. Bailly :** « *La liste des dérogataires de droit doit correspondre aux activités et commerces reconnus par la société française comme étant essentiels au fonctionnement de la société le dimanche (santé, sécurité, transports...), et aux activités dominicales (loisirs, détente, culture, sport,...)* ». **Le JDD :** « *En attendant la nouvelle loi, le rapport propose toutefois d'inscrire provisoirement, jusqu'au 1er juillet 2015, le secteur du bricolage dans la liste des dérogataires* ».

05)- L'exclusion de l'ameublement de la liste des dérogataires. **M. Bailly :** « *L'introduction de l'ameublement en 2008 dans cette liste (des dérogataires, Ndlr), en amorçant la perte de cohérence, a été l'un des faits déclencheurs des conflits actuels. [Cette dérogation a eu] un effet domino [en matière de revendications]* ». M. Bailly demande par conséquent que le Conseil d'Etat exclut par décret l'ameublement de la liste des dérogataires, « *dans un délai de 6 à 12 mois après la nouvelle loi, soit d'ici au 1er juillet 2015* ».

06)- Un statu quo pour les commerces d'alimentation, qui pourront continuer à ouvrir le dimanche jusqu'à 13h00.

[Retour au sommaire](#)

<http://www.lejdd.fr/Societe/Travail-le-dimanche-les-pistes-du-rapport-Bailly-641643>

(Source : www.lejdd.fr du 02/12/2013, A.F.(avec AFP)-leJDD.fr)

● Le palmarès des 50 entreprises françaises à la plus forte croissance

Le cabinet d'audit et de conseil **Deloitte** vient de publier son palmarès 2013 des 50 entreprises françaises ayant connu la plus forte croissance ces cinq dernières années. Le lauréat de cette année : la société **Ymagis**, Paris 8^{ème}, spécialisée dans les services liés à la numérisation de l'industrie du cinéma, avec une croissance de 59.096 % en cinq ans. Viennent ensuite : en seconde position, le fabricant de logiciels **TalentSoft** (10 millions de chiffre d'affaires, + 9.457 %) ; et en troisième position, **Synox Group**, qui intervient dans l'univers de l'internet des objets (4 millions de CA, + 6.873 %). La liste des 50 entreprises est divulguée dans le corps de l'article (lien ci-dessous) :

[http://www.challenges.fr/entreprise/20131126.CHA7497/classement-le-top-50-des-entreprises-francaises-a-la-plus-forte-croissance.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131126](http://www.challenges.fr/entreprise/20131126.CHA7497/classement-le-top-50-des-entreprises-francaises-a-la-plus-forte-croissance.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131126)

(Source : www.challenges.fr du 26/11/2013, Jérôme Lefilliâtre)

● Le plan du gouvernement face aux dérives du statut de "travailleur détaché"...

Michel Sapin, ministre du travail, a présenté au Conseil des ministres, un plan de lutte contre les dérives du statut de travailleur détaché, une pratique qu'il qualifie de « *dumping social* ».

M. Sapin : « *Il s'agit de ceux que leur employeur envoie provisoirement exercer leurs fonctions dans un autre Etat membre. Or, le contournement de ces règles s'accroît en France, comme dans tous les Etats européens* ». Le plan prévoit une intensification du programme de l'inspection du travail et des autres services compétents de l'État. Il entend aussi « *responsabiliser les maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordre quand ils recourent à des sous-traitants multiples [et] permettra aux organisations professionnelles et syndicales de se constituer parties civiles en cas de travail illégal* ». M. Sapin appelle également à une nécessaire coordination au niveau européen, à travers par exemple l'instauration d'un salaire minimum dans chaque État membre, pour lutter contre la concurrence sociale déloyale.

Boursier.com : « *D'après un rapport parlementaire publié en avril dernier, l'utilisation de "travailleurs détachés" est une pratique courante dans les pays où le SMIC n'existe pas. Il citait l'exemple des abattoirs allemands : "Sur les 4 500 personnes qui travaillent au sein du plus gros abattoir de porcs, situé à Rheda-Wiedenbrück, seuls 800 sont employés directement par le propriétaire, la société 'B & C Tönnies', la plupart des équarisseurs étant bulgares ou roumains. Ces travailleurs sont rémunérés entre 3 et 7 euros de l'heure* ». Particulièrement touchée par ces pratiques déloyales, la Fédération française du bâtiment a approuvé les mesures que veut prendre le gouvernement, notamment celles « *visant à renforcer les contrôles ciblés sur chantiers* ».

<http://www.boursier.com/actualites/economie/le-plan-du-gouvernement-face-aux-derives-du-statut-de-travailleur-detache-22162.html>

(Source : www.boursier.com du 28/11/13)

[Retour au sommaire](#)

● Retraites des fonctionnaires : un gouffre pour l'État

Selon le dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites), les retraites des fonctionnaires souffrent d'un « *déséquilibre abyssal* ». Les calculs actualisés du COR révèlent que seul un quart des pensions est financé par les cotisations salariales. **Le Figaro** : « *Le régime des fonctionnaires n'est certes pas techniquement en déficit. Mais c'est jouer sur les mots : le trou - la différence entre les recettes et les dépenses - est automatiquement comblé par le budget de l'État. Résultat, un euro dépensé en subvention pour les retraites des fonctionnaires, c'est un euro de moins pour l'éducation. Ou un euro de plus de dette publique. Au final, l'État, qui ne verse pas à proprement parler de cotisation employeur, subventionne discrètement les retraites des fonctionnaires à hauteur de... 73 % de ses besoins* ». D'après les prévisions du COR, la facture atteindra 37,3 milliards d'euros en 2013. Notons que le rapport du COR ne prend pas en compte la réforme Ayrault des retraites, qui ne s'appliquera qu'en 2014. **Les raisons du déficit du régime de retraite des fonctionnaires ?** **1)** Un déséquilibre démographique (2,33 millions de retraités pour 2,1 millions de cotisants). **2)** Le calcul des pensions, qui se fait sur les 6 derniers mois de traitement (contre les 25 meilleures années dans le privé). **Bruno Chrétien**, président de

l'Institut de la protection sociale : « Une majorité de fonctionnaires bénéficient d'un "coup du chapeau" avant leur départ en retraite, une forte augmentation de traitement dans les six derniers mois de leur carrière. Un faible coût pour l'administration, qui octroie, pour quelques mois, ladite hausse, mais une charge énorme - un gonflement artificiel de la pension versée pendant des dizaines d'années - pour l'État, et donc pour l'ensemble des contribuables français ! ». **Conséquence ?** « L'État augmente ainsi la base de calcul des cotisations en fin de carrière, sans que cela corresponde en face aux cotisations versées par le fonctionnaire, à partir de salaires largement moins élevés, durant la vie active ». **3)** Le régime des fonctionnaires est plus généreux que celui du privé, dicit **Le Figaro**, Les « dispositifs de solidarité » (comme les départs anticipés, la majoration de durée d'assurance pour enfant, les minima de pension...) représentent 27,9 % des pensions versées (16,2 % dans le privé). Le gros de ces dépenses provient du financement des départs anticipés à la retraite, par exemple des militaires.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/11/25/20002-20131125ARTFIG00560-plus-de-37-milliards-de-subsidations-pour-les-retraites-des-fonctionnaires.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 25/11/2013, Guillaume Guichard)

● Le Sénat rejette à nouveau le budget de la Sécu

Le 28 novembre 2013, le Sénat a, pour la deuxième fois, rejeté le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2014, en adoptant une motion de rejet préalable déposée par le groupe Communiste, républicain et citoyen (CRC). La motion a été votée avant l'examen en détail du texte. Elle a reçu le soutien des sénateurs communistes, UMP et centristes. S'y sont opposés les socialistes, les écologistes et le groupe RDSE (à majorité PRG).

http://www.lepoint.fr/economie/le-senat-rejette-a-nouveau-le-budget-de-la-secu-28-11-2013-1762794_28.php

(Source : www.lepoint.fr du 28/11/2013)

● Garde d'enfants : les aides aux ménages aisés dans le viseur

Le 28 novembre 2013, la Cour des comptes a publié un rapport intitulé « L'accueil des enfants de moins de trois ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler ». Si la Cour des comptes juge « ambitieuse » la politique menée par la France dans ce domaine, et si le bilan est estimé comme « positif » par M. Migaud, premier président de la Cour, le rapport déplore toutefois que cette dépense soit « insuffisamment ciblée ». Il existe des inégalités sociales importantes. Ainsi, la Cour critique « des dispositifs fiscaux globalement favorables » aux familles les plus aisés. **Pourquoi ?** 61 % du crédit d'impôt pour frais de garde sont concentrés sur la moitié des ménages aux revenus les plus élevés. Par exemple, la garde à domicile, « le mode de garde le plus soutenu par les aides fiscales », reste très marginale (4 % de l'offre), et est « quasi-exclusivement utilisée par les 20 % des familles les plus aisées et concentré en région parisienne ». Les prestations versées aux parents sont « insuffisamment modulées » : le complément de mode de garde est attribué « à toutes les familles quel que soit leur niveau de revenu ». **Les Echos** : « Résultat, les 10 % de familles les plus pauvres reçoivent 120 millions d'euros au titre de cette prestation, tandis que les 10 % les plus aisés touchent plus de 1 milliard ». Pour la Cour, il faut « faire évoluer les aides accordées aux familles afin qu'elles tiennent mieux compte de leurs revenus et du coût respectif des modes de garde » et développer des solutions d'accueil moins onéreuses, comme les assistantes maternelles regroupées au sein de crèches familiales.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203155384974-garde-d-enfants-les-aides-aux-menages-aises-dans-le-viseur-633156.php?xtor=EPR-101-\[NL_13h\]-20131128-\[s=461370_n=2_c=201\]-1413980@2](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203155384974-garde-d-enfants-les-aides-aux-menages-aises-dans-le-viseur-633156.php?xtor=EPR-101-[NL_13h]-20131128-[s=461370_n=2_c=201]-1413980@2)

- Présentation du rapport « L'accueil des enfants de moins de trois ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler » :

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-accueil-des-enfants-de-moins-de-trois-ans-une-politique-ambitieuse-des-priorites-a-mieux-cibler>

[Retour au sommaire](#)

- Télécharger le rapport (363 pages) :

<http://www.ccomptes.fr/index.php/Publications/Publications/L-accueil-des-enfants-de-moins-de-trois-ans-une-politique-ambitieuse-des-priorites-a-mieux-cibler>

(Sources : www.lesechos.fr du 28/11/2013, Vincent Collen, www.ccomptes.fr)

● **Assurances : vers une hausse des tarifs auto et habitation**

D'après Les Echos, qui se sont renseignés directement auprès des compagnies, **les primes pour l'automobile** devraient augmenter jusqu'à 2,8 %. Une augmentation qui ne serait qu'un début, les assureurs désirant augmenter leurs tarifs significativement, sans hausse brutale. La chose s'étalerait donc sur plusieurs années. **Les raisons ?** La hausse de la charge des bris de glace ou l'alourdissement de l'indemnisation des sinistres corporels. Mais c'est en ce qui concerne **l'assurance maison** que la facture sera la plus élevée, avec une hausse se situant entre 2,5 % et 5 %. **Les raisons ?** Les intempéries (neige, grêle, inondation), la hausse des cambriolages et des sinistres incendie. « *Enfin, reste la hausse du taux intermédiaire de la TVA au 1er janvier, qui aura une incidence sur le coût des réparations sur le bâti.* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/assurances-vers-une-hausse-des-tarifs-auto-et-habitation-29-11-2013-3360995.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 29/11/2013)

● **La consommation des ménages recule légèrement en octobre**

Le 29 novembre 2013, l'Insee a déclaré que la consommation des ménages en biens avait reculé de 0,2 % en volume au mois d'octobre (après - 0,1 % en septembre). Les dépenses en énergie ont baissé de 4,9 %, dont 5,2 % en produits pétroliers. Les raisons ? **L'Insee** : « *[Cela traduit] notamment l'effet de températures au-dessus des normales saisonnières sur les dépenses de chauffage. En outre, les dépenses en carburants se replient fortement* ». En hausse : la consommation de biens durables (+ 0,8 %, après + 0,7 % en septembre), les achats en équipement du logement. En baisse : la consommation de textile-cuir (- 0,3 % en octobre, après - 0,9 % en septembre).

[http://www.challenges.fr/economie/20131129.CHA7744/la-consommation-recule-legerement-en-octobre.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131129](http://www.challenges.fr/economie/20131129.CHA7744/la-consommation-recule-legerement-en-octobre.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131129)

(Source : www.challenges.fr du 29/11/2013)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **Quatorze propositions pour réformer la protection sociale**

Le 02 décembre 2013, l'IPS (Institut de la protection sociale) publie un livre blanc sur la protection sociale. **Bruno Chrétien**, le président de l'Institut de la protection sociale : « *Il faut moderniser le système de protection sociale, nous ne sommes plus en 1945 !* ». Quatorze propositions de réformes au menu. Le Figaro révèle quatre d'entre elles : 01) Retraites : diminuer les inégalités entre public et privé ; 02) Moderniser les retraites supplémentaires d'entreprise ; 03) Épargner pour la complémentaire santé de ses vieux jours ; 04) Mettre fin à l'incertitude juridique.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/12/02/20002-20131202ARTFIG00222-quatorze-propositions-pour-reformer-la-protection-sociale.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 02/12/2013, Guillaume Guichard)

● **Impôts : les demandes d'étalement de paiement explosent**

Selon une enquête effectuée par **RMC**, les demandes d'étalement de paiement des impôts ou de recours gracieux auraient augmenté de 15 à 20 % par rapport à 2012. **Pourquoi ?** De nombreux foyers ont vu leurs impôts sur le revenu augmenter, ou ont dû en payer alors qu'ils étaient non-imposables avant. **Les raisons ?** Le gel du barème ou l'abaissement du plafond du quotient familial. **L'Expansion** : « *Ces facteurs ont provoqué une hausse des cotisations et des impôts payés par les ménages de l'ordre de + 1,1 point de revenu en 2013* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/impots-les-demandes-d-etalemt-de-paiement-exploent_418021.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 28/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Fiscalité : pourquoi la France résiste au prélèvement à la source**

Tour d'horizon de quelques positions syndicales et patronales sur le sujet :

- **Jean-Claude Mailly**, secrétaire général de **Force Ouvrière**, se dit opposé au prélèvement à la source, au nom de la vie privée : « *Nous ne souhaitons pas que l'employeur ait connaissance de la situation fiscale du salarié* ».

- **Alexandre Derigny**, de la **CGT Finances** : « *Pas d'opposition de principe [de la part de la CGT], mais la simplification qu'on attend du prélèvement à la source est une illusion dans le cas du système fiscal français. [...] Le prélèvement sur salaire ne serait viable que si l'impôt était individuel, alors qu'en France il est familialisé* ». Dans le cas d'un foyer fiscal avec des revenus inégaux, le plus petit salaire pourrait être amené à supporter une retenue équivalente à celle de son conjoint : une rupture manifeste de l'égalité devant l'impôt. Pour **M. Derigny**, le seul intérêt du prélèvement est d'éviter les surprises que l'on peut avoir en payant son impôt un an après avoir touché ses revenus. Ce que la mensualisation permet déjà. « *Une belle idée en somme, mais inutile* ».

- **Medef** : « *Nous ne nous sommes pas encore forgé de doctrine sur le sujet. La concertation ne fait que commencer* ». **La crainte du Medef ?** Que la mise en œuvre du prélèvement à la source n'entraîne des coûts nouveaux pour les entreprises.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/fiscalite-pourquoi-la-france-resiste-au-prelevement-a-la-source_417622.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 28/11/2013, Laurent Martinet)

● **Fisc : 8 500 demandes de régularisation en trois mois**

Le 02 décembre 2013, Bernard Cazeneuve, ministre du Budget, a indiqué que les demandes de régularisation étaient en hausse. Au cours des trois derniers mois, les services fiscaux ont reçu 8 500 demandes, soit plus que durant les quatre dernières années. **M. Cazeneuve**, sur France Inter : « *J'ai pris moi-même une circulaire au mois de juin dernier qui conduit aujourd'hui plus de 8 500 fraudeurs à déposer des dossiers de régularisation devant l'administration fiscale, c'est-à-dire plus en trois mois qu'au cours des quatre dernières années. [Le gouvernement] essaie de faire en sorte que notre fiscalité évolue, qu'elle soit plus juste, que le consentement à l'impôt soit renforcé, et nous le faisons aussi dans un contexte où nous devons également redresser nos finances publiques. Nous avons pris pas moins de soixante mesures contre l'optimisation fiscale des grands groupes* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/fisc-8500-demandes-de-regularisation-en-trois-mois_418524.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 02/12/2013)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Burger King va ouvrir 400 restaurants en France**

Burger King entend se réinstaller en France. Pour cela, l'enseigne américaine s'est associée avec Autogrill. Elle accélère son développement grâce à une joint-venture avec le groupe de restauration français Olivier Bertrand. **Olivier Bertrand**, PDG du groupe portant son nom : « *Nous avons signé hier (le 25/11/13, ndlr) avec Burger King la constitution d'une joint-venture. Naxicap Partners intervient comme actionnaire minoritaire de cette joint-venture, qui comprend une masterfranchise et un accord de développement de long terme avec des droits de sous-franchise pour toute la France. [C'est un] vrai virage, une accélération très forte pour le groupe, c'est le coup d'envoi du déploiement de Burger King en France. Nous visons 20 % de part de marché [du burger, ndlr] en France [et] un vrai leadership produit sur le segment du burger. [Nous allons ouvrir entre] 350 et 400 restaurants en France à moyen terme. Plus de 1 200 créations de postes auront lieu en France sur 2014. Une grosse partie du marché se passe à Paris et autour de Paris, et ces deux secteurs seront une source de déploiement assez rapide* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20131127.CHA7532/hamburger-burger-king-veut-s-arroger-20-du-marche-francais.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131127](http://www.challenges.fr/entreprise/20131127.CHA7532/hamburger-burger-king-veut-s-arroger-20-du-marche-francais.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131127)

(Source : www.challenges.fr du 27/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Air France : accord majoritaire pour le plan de départ volontaire**

Le 26 novembre 2013, la CFDT (20,90 % de représentativité chez le personnel au sol), la CFE-CGC (16,70 %) et FO (17,29 %) ont signé le plan de départs volontaires de 1 826

personnels au sol dans le cadre du deuxième volet du plan Transform 2015. La CGT (28,35 %), hostile au niveau national à l'accord sur la sécurisation de l'emploi, et l'Unsa (16,73 %) n'ont pas signé.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20131127.CHA7526/air-france-accord-majoritaire-pour-le-plan-de-depart-volontaires.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131127](http://www.challenges.fr/entreprise/20131127.CHA7526/air-france-accord-majoritaire-pour-le-plan-de-depart-volontaires.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131127)

(Source : www.challenges.fr du 27/11/2013)

● **Les librairies Chapitre vont déposer le bilan**

Le 28 novembre 2013, les librairies **Chapitre** ont annoncé qu'elles allaient se déclarer en cessation de paiement le 2 décembre, auprès du tribunal de commerce de Paris : « *La direction des Librairies Chapitre a consulté le CE (comité d'entreprise) pour une déclaration de cessation des paiements qui sera examinée par le tribunal de commerce de Paris le 2 décembre. La fragilité de la situation économique (des pertes entre 15 et 20 millions d'euros depuis sa constitution en 2009), conjuguée aux problèmes d'approvisionnement de livres (...) ont précipité la cessation de paiement du réseau des Librairies Chapitre* ». **Michel Rességuier**, président du réseau des librairies Chapitre : « *Toutes les conditions sont réunies pour bénéficier d'une poursuite d'activité. [Je reste mobilisé] pour que le plus grand nombre de librairies soit repris* ».

<http://www.20minutes.fr/societe/1256401-20131128-librairies-chapitre-vont-deposer-bilan>

(Source : www.20minutes.fr du 28/11/2013)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **Essonne : La justice suspend le plan social de Conforama**

Le juge des référés d'Evry (Essonne) a suspendu le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de Conforama prévoyant la suppression de 288 postes au service après-vente du vendeur de meubles, décoration, électroménager. **Pascal Jaquemain**, délégué CFDT : « *C'est la quatrième fois en un peu plus d'un an qu'un tribunal retoque le plan. La direction a voulu passer en force et le PSE a été fait en dépit du bon sens. Par délibéré du 26 novembre, le TGI a jugé que Conforama n'avait pas régulièrement consulté les élus du personnel et a ordonné de procéder à une nouvelle information-consultation* ». **La direction de Conforama** indique qu'elle va « *se conformer à cette décision de justice* » : « *Cela ne remet pas en cause le fait que cette réorganisation du SAV [service après-vente] est absolument nécessaire* ». **La cause ?** « *Une baisse de l'activité de 42 % depuis 2006* ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2013/11/28/la-justice-suspend-le-plan-social-de-conforama_3522203_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 28/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Jean-Louis Borloo : "Notre fiscalité est opaque, injuste, instable"**

Le 27 novembre 2013, **Jean-Louis Borloo**, président de l'UDI, s'est exprimé sur la fiscalité, sur RMC et BFM TV : « *Pour qu'il puisse y avoir un débat qui est souhaitable, car notre fiscalité est opaque, instable, injuste et une remise à plat paraît nécessaire, il faut des conditions. Il faut, en même temps, un Grenelle de la baisse de la dépense publique. Avec les partenaires sociaux, dont je rappelle qu'ils gèrent 650 milliards d'euros, beaucoup plus que le budget de l'État. De la même manière avec les collectivités locales et les finances publiques. [Je réclame des] mesures à prendre tout de suite, qui sont des préalables. Il y a d'abord des anomalies : aucune fiscalité sur les plus-values des investissements du Qatar, du Koweït. Le fait que l'AS Monaco qui joue le championnat de France [de football, NDLR] ne soit pas dans les mêmes conditions [fiscales, NDLR]. C'est inouï. Il faut dire que tout le monde va être logé à la même enseigne. Deuxième anomalie : les Français qui quittent la France doivent continuer à payer des impôts en France après déduction de ce qu'ils paient dans le pays où ils résident. Comme aux États-Unis. Troisième règle : il faut absolument étendre tout de suite la baisse des charges aux indépendants et aux artisans qui n'ont pas de salariés, ainsi qu'aux coopératives agricoles. [Ensuite,] il faut renoncer aux explosions de TVA dans les activités où l'on sait que cela aura un impact sur l'emploi. La TVA dans le bâtiment et le logement, c'est 100 % d'augmentation en deux ans, ça n'a strictement aucun*

sens. L'augmentation massive sur les transports publics est une nouvelle anomalie, il faut que le gouvernement revienne dessus. [...] Dernier point : un moratoire absolu, pas d'augmentation des prélèvements obligatoires. [...] Si vous dites qu'il y aura 20 milliards de baisse de dépense dans ce Grenelle de la réduction de la dépense publique et si vous avez un calendrier, une méthodologie, en trois mois ou en six mois, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas faire une réforme ».

[http://www.lepoint.fr/politique/jean-louis-borloo-notre-fiscalite-est-opaque-injuste-instable-27-11-2013-1762312_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20131127](http://www.lepoint.fr/politique/jean-louis-borloo-notre-fiscalite-est-opaque-injuste-instable-27-11-2013-1762312_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20131127)

(Source : www.lepoint.fr du 27/11/2013, Bruno Botella et Sylvain Henry)

● Injustice fiscale : pour Mélenchon, la France est « en 1788 »

Le 1^{er} décembre 2013, M. Mélenchon s'est exprimé dans Le Parisien. Sujet : la fiscalité. **M. Mélenchon** : « [Face à l'injustice fiscale,] nous sommes en 1788. [Il faut] l'abolition de la hausse de la TVA en janvier. Les gens ne se méfient pas, car le chef de l'Etat les a embrouillés avec le taux à 20 %. Il ne leur a pas parlé du taux qui va passer de 5,5 à 10 % pour un tas de petites choses de la vie quotidienne. L'augmentation de la TVA va coûter en moyenne 428 euros par an pour une famille de quatre personnes. Cela va porter sur les médicaments non remboursables, les maisons de retraite, la consommation d'électricité, les transports. Le système de l'impôt est rejeté par tout le monde car tous savent qu'il protège les privilégiés fortunés. Pourtant, il n'y a pas d'alternative : sans impôt, il n'y a plus d'Etat. Il faut donc établir un impôt universel et juste. Et abolir les privilèges. Tous les efforts reposent sur la classe moyenne. Les très riches et les très grandes entreprises ne contribuent pas à la hauteur de leurs moyens. Au contraire, ils se servent à pleines mains ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/01/injustice-fiscale-pour-melenchon-la-france-est-en-1788_3523360_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20131201-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/01/injustice-fiscale-pour-melenchon-la-france-est-en-1788_3523360_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131201-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 01/12/2013)

● Hortefeux : "Une bonne réforme fiscale..."

Brice Hortefeux, vice-président de l'UMP, s'est exprimé sur France Info. **Sur la fiscalité** : « Il y a un principe simple : une réforme fiscale, c'est quand on supprime un impôt, pas quand on en rajoute. Mettre à plat la fiscalité, pourquoi pas ? Nous avons un Code des impôts qui fait à peu près 4 500 articles quand la plupart des pays comparables en ont 400 à 500. Mais si le message c'est : on discute, mais ça n'entraînera aucune conséquence en termes d'allègement de la fiscalité, ça n'a pas d'intérêt. Quand en 17 mois, c'est près de 50 milliards d'euros qui sont ainsi rajoutés à la fiscalité de nos concitoyens, il est normal qu'il y ait un ras-le-bol fiscal ». **Sur le travail le dimanche** : « [Je suis contre] une mesure générale, [mais favorable à] davantage de liberté. C'est l'intérêt du consommateur et aussi des commerçants. Il faut l'organiser, cela passe par un dialogue entre l'État, les collectivités locales et les associations de commerçants. Il faut aussi que cela soit fait par le volontariat, il n'est pas question de l'imposer [aux salariés] ».

[http://www.lepoint.fr/politique/hortefeux-une-bonne-reforme-fiscale-02-12-2013-1763938_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20131202](http://www.lepoint.fr/politique/hortefeux-une-bonne-reforme-fiscale-02-12-2013-1763938_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20131202)

(Source : www.lepoint.fr du 02/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr